

Vous êtes adepte de la validation en ligne depuis quelques années ? Le logiciel a évolué et est devenu plus ergonomique !

En effet, suite à la refonte du dernier logiciel permis de chasser, quelques modalités changent quant à la validation en ligne de votre permis.

Pour commencer, rendez-vous sur notre site internet <https://fdc50.com/>

→ onglet « e-validation »

1 ère étape, vous n'avez pas de compte : Il faut vous en créer un. Pour ce faire, vous aurez simplement besoin de votre numéro guichet unique à 14 chiffres, de votre date de naissance, d'une adresse mail et le tour est joué ! Explication en vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=MT8AJVptG88>

2 ème étape, votre compte est créé depuis l'an dernier : Maintenant vous pouvez valider votre permis ! Connectez-vous avec vos identifiants précédemment créés puis vérifiez que les informations vous concernant sont correctes. Ensuite, choisissez le type de validation souhaitée, vérifiez l'écran récapitulant votre commande et passez au paiement. Vous pourrez alors télécharger votre validation dans votre espace personnel. La FDC 50 se chargera de vous envoyer votre carnet lièvre ainsi que votre carnet bécasse si vous avez choisi le carnet papier. Explication en vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=FOhrj1fWe5k>